

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250304DEC020

Objet: Attribution des marchés pour la construction de la crèche 24 berceaux à Elise Deroche

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la création d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche composée de 13 lots,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT que pour le lot 4 "Etanchéité", aucune offre n'a été déposée. Il convient de déclarer le lot infructueux pour ce motif. Le lot sera attribué ultérieurement lors d'une nouvelle procédure de passation.

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : FTPC SAS – 69200 VENISSIEUX
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 1 : préparation de terrain/VRD/espaces verts
- Prix global et forfaitaire : 128 808,32 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 2 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : ENTREPRISE KARA SAS – 01480 MESSIMY-SUR-SAONE
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 2 : gros oeuvre/maçonnerie
- Prix global et forfaitaire : 118 000 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 3 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : OBM Construction SAS – 45520 CHEVILLY
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 3 : mur à ossature bois/charpente bois
- Prix global et forfaitaire : 169 552,39 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 4 : le lot 4 : étanchéité est déclaré infructueux car aucune offre n'a été déposée.

Article 5 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : AN TOITURE BARDAGE SARL – 69380 CHATILLON
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 5 : traitement de façade/bardage
- Prix global et forfaitaire : 199 078,01 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 6 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : CPB SAS – 69310 OULLINS-PIERRE-BENITE
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 6 : menuiserie extérieure/occultation/métallerie
- Prix global et forfaitaire : 104 100,63 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 7 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : COMPTOIR DES REVETEMENTS SAS – 69100 VILLEURBANNE
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 7 : menuiserie intérieure bois/mobilier
- Prix global et forfaitaire : 95 000 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 8 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : THAVARD SAS – 69400 LIMAS
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 8 : plâtrerie:plafond suspendu/peinture
- Prix global et forfaitaire : 77 000 euros H.T.

- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 9 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : OVER CARRELAGE SAS – 38200 VIENNE
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 9 : chape/carrelage/faïence
- Prix global et forfaitaire : 18 000 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 10 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : COMPTOIR DES REVETEMENTS SAS – 69100 VILLEURBANNE
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 10 : sol souple
- Prix global et forfaitaire : 14 611,72 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 11 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : RABY SAS – 69270 FONTAINES SUR SAONE
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 11 : fluides
- Prix global et forfaitaire : 161 147,89 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 12 : de signer le marché public suivant:

- Titulaire : REVERCHON ELECTRICITE SARL – 69160 SAINT FONS
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 12 : électricité
- Prix global et forfaitaire : 72 560 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 13 : de signer le marché public suivant :

- Titulaire : ELEC PARTNERS SAS – 38090 VAULX MILIEU
- Dénomination du marché : construction d'une crèche 24 berceaux – Elise Deroche
- Lot n° 13 : photovoltaïque
- Prix global et forfaitaire : 56 018,20 euros H.T.
- Durée : 12 mois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 14 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 15 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 16 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 20 février 2025

Objet de la consultation :

Construction d'une crèche 24 berceaux - Elise Deroche

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	<u>Voix consultatives :</u>	
	<u>Comptable public ou son représentant</u>	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u>	
	Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Lynda HAFIDI Ingénieure - Chargée d'Opérations Bâtiments	
	Marco BELMAR Architecte Maitrise d'œuvre TABULA RASA	
	Bruno MARCELLA SF Fournier Architecte Economiste de la Construction	

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.**
- Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.**

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

Lot 1 – Préparation de terrain/VRD/Espaces verts

retient le classement des offres proposé

1 FTPC

et décide d'attribuer Le marché à :

FTPC

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour :

Contre :

Abstentions :

Lot 2 – Gros œuvre - Maçonnerie

retient le classement des offres proposé

- 1 ENTREPRISE KARA
- 2 FTPC
- 3 ROUX CABRERO
- 4 SAS DMF
- 5 MGC
- 6 E G C S
- 7 CNB BATIMENT
- 8 ENTREPRISE PAILLASSEUR FRERES
- 9 CARRION MACONNERIE GENIE CIVIL
- 10 BRB CONSTRUCTION
- 11 BAZIN BATIMENT
- 12 LACHAND
- 13 SOCIETE MACONNERIE BATIMENT
- 14 BADOUT
- 15 PGB

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

ENTREPRISE KARA

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 3 - Murs à ossature bois/Charpente bois

retient le classement des offres proposé

- 1 OBM Construction
- 2 ANDRE VAGANAY
- 3 ETABLISSEMENTS BERNARD ET FILS
- 4 FAVRAT CONSTRUCTION BOIS
- 5 CHARROIN TOITURES
- 6 GUGONNARD -TAPIO

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

OBM Construction

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 4 - Etanchéité

Lot lot 4 est déclaré infructueux en l'absence d'offres

Lot 5 - Traitement de façade/Bardage

retient le classement des offres proposé

- 1 AN TOITURE BARDAGE
- 2 SOBAT

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

AN TOITURE BARDAGE

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 6 - Menuiserie extérieure/occultation/métallerie

retient le classement des offres proposé

- 1 CPB
- 2 MENUISERIE BONIN
- 3 SPALU
- 4 SG DIFFUSION
- 5 MARTIN G
- 6 BORELLO ISOCLAIR
- 7 AC DESIGN
- 8 M2B
- 9 MFM MENUISERIE

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

CPB

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 7 - Menuiseries intérieure bois/mobilier

retient le classement des offres proposé

- 1 COMPTOIR DES REVETEMENTS
- 2 ETABLISSEMENT GIRAUD
- 3 BERGANIN SAS
- 4 SARL THALMANN PÈRE ET FILS
- 5 MENUISERIE AGENCEMENT CHARPENTE
- 6 LES MENUISIERS DU RHONE
- 7 PARET
- 8 C'BOIS
- 9 VF AGENCEMENT

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

COMPTOIR DES REVETEMENTS

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 8 - Plâtrerie, faux plafonds, peintures

retient le classement des offres proposé

- 1 THAVARD
- 2 SYMBO
- 3 SAS EDP
- 4 ETABLISSEMENT LARDY
- 5 AUBONNET ET FILS
- 6 DUMAS ISOLATION CLOISONS
- 7 GUELPA PÈRE ET FILS
- 8 COURTADON
- 9 QOC EXPLOIT ETABLISSEMENT VERDIER
- 10 MEUNIER

L'entreprise PLATRERIE LAYE n'a pas répondu à une demande de précisions et le 17 janvier 2025, son offre est donc rejetée car irrégulière.

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

THAVARD

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 9 - Chapes, carrelages, faïences

retient le classement des offres proposé

- 1 OVER CARRELAGE
- 2 SYMBO
- 3 SIAUX SAS
- 4 AIN CARRELAGES
- 5 COMPTOIR DES REVETEMENTS
- 6 SOCIETE NOUVELLE DE CARRELAGE
- 7 KDC
- 8 SYNERGIE BATIMENT
- 9 PGB

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

OVER CARRELAGE

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 10 - Sois souples

retient le classement des offres proposé

- 1 COMPTOIR DES REVETEMENTS
- 2 AUBONNET ET FILS
- 3 COURBIERE ET FILS
- 4 STORIA
- 5 SYMBO
- 6 ISER'SOL
- 7 SOLS MURS REALISATION

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

COMPTOIR DES REVETEMENTS

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 11 - Fluides

retient le classement des offres proposé

- 1 RABY
- 2 EGS CLIM
- 3 SKL
- 4 M&K CHAUFFAGE SANITAIRE
- 5 BOULESTEIX
- 6 MV ENERGIES
- 7 BOURDON PLOMBERIE

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

RABY

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 12 - Electricité

retient le classement des offres proposé

- 1 REVERCHON ELECTRICITE
- 2 ELECTRICITE GENERALE (RHONISELEC)
- 3 ELEC 4
- 4 FAUCHE
- 5 SNER RHONE-ALPES
- 6 ELEC PARTNERS
- 7 SDA ENERGT
- 8 AVENIR ELECS

THERMORENOV et INGEL n'ont pas répondu à nos demandes de précision envoyées le 1er décembre 2024. En conséquence, leurs offres sont déclarées irrégulières.

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

REVERCHON ELECTRICITE

Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Lot 13 - Photovoltaïque

retient le classement des offres proposé

- 1 ELEC PARTNERS
- 2 BART'ELEC
- 3 RENCO ENERGIES
- 4 THERMORENOV PLUS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

ELEC PARTNERS

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

